

Des élus opposés au Parc naturel régional

En février dernier, les territoires de Rochefort, Marennes et Royan dévoilaient leur projet de création d'un Parc naturel régional. Certains maires s'y opposent. Leurs craintes ? Une réglementation trop contraignante et une peur sur les activités économiques.

Le premier acte fondateur visant à la création d'un Parc naturel régional (PNR) sur des communes regroupant des communes des territoires de Rochefort (Caro), Marennes (Cdc de Marennes) et Royan (Cara), a déjà connu son premier accroc. La semaine dernière, les conseillers communautaires de Rochefort-Océan étaient appelés à approuver une délibération portant sur la création d'une entente intercommunautaire et le lancement de la première étude de faisabilité, avec un budget total de 74 000 euros.

Sur 59 élus, deux ont voté contre et deux se sont abstenus. Certes, c'est peu, mais la conviction unanime n'y est pas. Leurs homologues de la Cdc du Pays de Marennes et de l'agglomération de Royan devant eux se prononcent sur ces mêmes sujets avant fin 2018.

Un territoire sous cloche

"Je ne veux pas que l'on mette ma commune sous cloche", voici l'explication du maire de Soubise, Robert Charlier, pour s'opposer à la création d'un Parc naturel régional. Pourtant lors de la présentation du PNR, Hervé Blanché, président de la Caro, s'était voulu rassurant. "Il ne s'agit pas de mettre des contraintes en plus, nous ne sommes pas dans le cadre d'une



Le PNR pourrait s'étendre sur une trentaine de communes, essentiellement celles qui ont des marais. © DL

réserve naturelle régionale. Les activités économiques sont préservées", soutient l'élus. Un discours qui n'a pas convaincu tout le monde.

"J'en ai marre que l'on rajoute sans cesse des couches. Qui dit que dans plusieurs années, ça ne va pas changer ? On gère très bien nos territoires comme cela depuis des décennies, ici, ce n'est pas le marais Poitevin. Les touristes viennent déjà chez nous, on n'a pas besoin de ça en

Blanché n'y voit aucun problème. "Les communes qui ne veulent pas y adhérer ne seront pas obligées. Nous, on avance. C'est un projet qui met en valeur le territoire."

Du côté de la Cdc Pays de Marennes, son président Mickaël Vallet, également maire de Marennes est plus confiant. "Après discussion, les maires des sept communes semblent pour. Après, certains élus pourraient voter contre", affirme Mickaël Vallet.

Chaillevette s'y oppose

Sur la Cara, même si seulement six communes - La Tremblade, Arvert, Etaules, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre et L'Eguille - sont concernées par la création de ce futur PNR, sur les 34 communes de l'agglomération, une collectivité y est opposée, celle de Chaillevette.

"C'est un épiphénomène, assure Jean-Pierre Tallieu, président de la Cara. Il n'est pas question de normes en plus mais d'un projet de développement d'un territoire cohérent". Certes, si la création de ce PNR

ne pourrait voir le jour que dans une dizaine d'années, ces inquiétudes et ses oppositions traduisent une réelle interrogation. D'ailleurs qu'en pensent les habitants, les premiers concernés ? ■

Damien Lê Thanh

Un PNR, c'est quoi ?

On compte en France 51 Parcs naturels régionaux. Cela représente 15% du territoire et 6% de la population. "Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel", selon la définition même de la charte des PNR.

Un argument que balaye le maire de Soubise. "Et dans trois, cinq, dix ans, on nous imposera des règles", affirme Robert Charlier.

Différence de taille avec un parc national, une réserve naturelle ou un site classé, un PNR ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Il est donc impossible pour un PNR d'interdire quoi que ce soit : ni la construction, ni la chasse, ni l'usage des sols...